

# Santé au travail : passez à l'action !



TRAVAIL DE BUREAU

+ COVID-19

Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



**L'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Sièges sociaux, sociétés de conseils et de services, bureaux d'études, architectes, services administratifs... Si les risques professionnels liés à vos activités sont moins visibles, ils ne sont pas absents et nécessitent des mesures de prévention adaptées.

**Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la performance de votre entreprise qui sont touchés.**

Les conséquences peuvent être graves : absentéisme, surcharge de travail, clients mécontents, difficultés de recrutement, pertes de compétences, mauvaise réputation... Votre activité peut être complètement désorganisée !

## DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

# 1 million

DE JOURNÉES PERDUES PAR AN

# 37 %

DES ACCIDENTS DUS AUX CHUTES

# 36 %

DES ACCIDENTS DUS AUX MANUTENTIONS MANUELLES

*(Source Cnam).*

EN MOYENNE :

# 70

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT DU TRAVAIL

# 243

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE PROFESSIONNELLE



# LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS



TMS\*, FATIGUE VISUELLE

## PASSEZ À L'ACTION

↓ **Mettez à disposition des équipements d'aide à la manutention adaptés aux tâches et à l'environnement de travail : diable, chariots, tables roulantes, etc.**

- Définissez un emplacement de stockage à proximité des accès extérieurs et accessible par des aides à la manutention.
- Organisez le rangement des produits en fonction de leur poids (les plus lourds à mi-hauteur) et leur rotation.
- Incitez les salariés à remonter les difficultés qu'ils rencontrent lors de la réception des livraisons.
- Formez les salariés concernés par la manutention (formations Prap).

↓ **Choisissez des équipements adaptés**

- Privilégiez les mobiliers réglables (chaises, bureaux, écrans).
- Formez les salariés aux réglages de leur mobilier.
- Adaptez le positionnement de la souris, du clavier et de l'écran de façon à permettre aux salariés d'adopter des positions adéquates.
- Agencez les bureaux de manière à éviter la réflexion de la lumière sur les écrans.
- Réglez l'intensité des écrans à un niveau confortable et privilégiez un affichage sur fond clair.

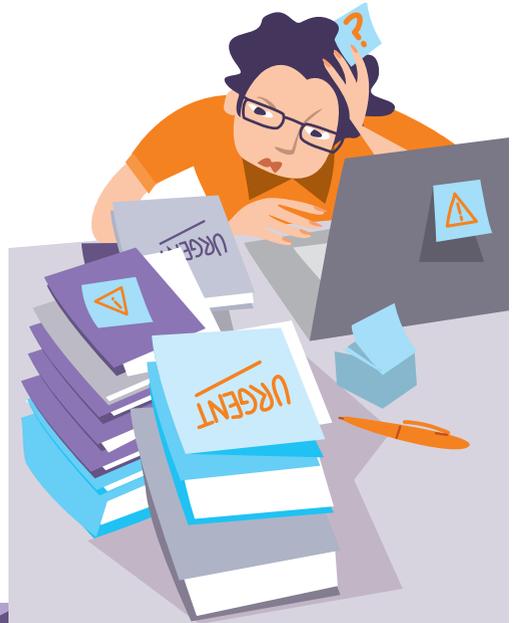
\* *Troubles musculosquelettiques*



## CHUTES

### ↓ Réduisez les risques de chutes

- Gardez les sols et les escaliers propres, secs et dégagés.
- Sécurisez les escaliers (main courante et nez de marche antidérapant).
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement (archives, etc.).
- Supprimez, réduisez ou signalez tout obstacle dans les aires de circulation.
- Implantez les postes de travail de façon à permettre au personnel de se déplacer aisément.



## STRESS, BURNOUT, TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

### ↓ Adaptez l'organisation du travail

- Équilibrez la charge de travail entre les salariés.
- Anticipez les périodes de forte activité.
- Suivez les incidents clients, identifiez et traitez les causes récurrentes.
- Privilégiez les échanges oraux ou directs entre collaborateurs plutôt que les échanges par courriel.
- Isolez les espaces de travail des sources de bruit (espaces de circulation, de convivialité et de reprographie).

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous répondez ainsi aux exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ **Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.**

→ **Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.**

→ **En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.**

→ **Des solutions simples, éprouvées et rentables existent : consultez vos salariés afin de choisir les plus adaptées.**

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 [www.inrs.fr/travail-de-bureau](http://www.inrs.fr/travail-de-bureau)

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 [www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)